

CONTACT PRESSE :

Jean-Paul AMARY / 06 07 30 73 79 – 01 43 61 23 38

E-mail : jean-paul@amary.com

Alors que son offre de services orientés demandeurs d'emploi continue à s'étoffer et que son organisation s'adapte à une montée en charge du suivi des salariés en transition professionnelle

OPCALIA fait un point d'étape sur la mise en œuvre de ses parcours de formation CTP/CRP :

- **2 900 parcours de formation pour des bénéficiaires de Contrats de Transition Professionnelle en 14 mois**
- **1 967 parcours de formation pour des signataires d'une Convention de Reclassement Personnalisé en 6 mois**

Paris, le 7 avril 2010 – Un an après la signature de l'accord cadre signé en janvier 2009 entre l'Etat et les OPCA interprofessionnels, OPCALIA a mis en œuvre entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} mars 2010, 2 900 parcours de formation pour des bénéficiaires du CTP (Contrat de Transition professionnelle) représentant un engagement financier de 7,6 millions d'euros. Parallèlement, suite à l'accord signé en avril 2009, OPCALIA a mis en place entre le 1^{er} septembre 2009 et le 1^{er} mars 2010, 1 967 parcours de formation pour des CRP (Convention de Reclassement Personnalisée) pour un montant de 4,5 millions d'euros couvrant la métropole et les DOM.

Dans son engagement aussi bien auprès du Secrétariat d'Etat à l'emploi que du Fonds Unique de Péréquation (FUP), le réseau OPCALIA sur l'ensemble des régions concernées, y compris les DOM pour la CRP, a mobilisé son offre de services au bénéfice désormais de près de 5 000 salariés licenciés pour motif économique.

Cette mobilisation s'est faite dans une démarche partenariale avec Pôle Emploi et ses opérateurs privés de placement mais aussi avec l'AFPA et sa filiale TransitioCTP, particulièrement pour les bassins d'emploi historiques éligibles au C.T.P. depuis avril 2006.

Des données statistiques en tendance

Les bénéficiaires du CTP gérés par OPCALIA ont suivi en moyenne 230 heures de formation pour un coût moyen de 2800 euros. Ceux de la CRP en ont suivi pour leur part en moyenne 175 heures pour un coût moyen de 2300 euros.

Aux termes de cette première période de mise en œuvre des dispositifs, OPCALIA constate des dynamiques territoriales très contrastées : le taux de recours à la formation évolue de 20% à près de 70% par exemple sur les différents bassins éligibles au C.T.P. De la même façon, dans un contexte où la durée moyenne de formation constatée au niveau national augmente significativement, le rapport est de 1 à 5 selon les bassins d'emploi. Des écarts qui s'expliquent notamment par la sinistralité du site concerné mais aussi par le niveau de formation initiale des salariés licenciés.

Globalement, les salariés licenciés économiques signataires d'un CTP au niveau national s'élèvent à 18 000, tandis que ceux qui bénéficient d'une CRP représentent autour de 100 000 personnes.

La CRP s'applique sur l'ensemble du territoire y compris les DOM, à l'exclusion des 25 Bassins d'Emploi CTP répartis aujourd'hui sur 16 régions ; on compte désormais quatre nouveaux bassins d'emploi CTP : Orange-Carpentras, la vallée de la Maurienne, Colmar et St-Brieuc-Loudéac.

Commentant cette annonce, Vincent Graulet, Directeur Veille et Prospective d'OPCALIA, déclare : « *Pour mener à bien sa mission vers ces nouveaux publics que constituent les demandeurs d'emploi, OPCALIA a investi dans la mise en place de chefs de projet nationaux, de conseillers référents pour chaque bassin d'emploi en région, interlocuteurs privilégiés des partenaires locaux : Pôle Emploi, l'Etat et le Conseil Régional* ». Vincent Graulet ajoute : « *Nous sommes très vigilants dans la mobilisation des moyens nécessaires pour faire face à la montée en charge de ces dispositifs en perpétuelle évolution. Parallèlement, dans ce contexte de crise, OPCALIA s'attache à étoffer encore son offre de services visant l'accompagnement des salariés en recherche d'emploi* ».

A PROPOS D'OPCALIA (www.opcalia.com)

OPCALIA est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - interbranches, interprofessionnel et régional - au titre de la formation professionnelle (la professionnalisation auprès des entreprises relevant de l'interprofession et des branches partenaires ; le plan de formation en respectant les obligations de branches)

Il finance la formation des salariés via différentes mesures : plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE.

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;*
- Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics...;*
- Simplification administrative et financière ;*
- Service d'informations juridiques sur la formation ;*
- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...*

OPCALIA est le 3ème acteur national en matière de gestion de la Formation Professionnelle Continue et représente 38 000 entreprises adhérentes qui emploient 1,6 millions de salariés issues de 23 branches et secteurs d'activité ou de l'interprofession ; 410 M€ ont été collectés en 2009 au titre de la Formation Professionnelle des salariés (MSB 2008).

OPCALIA s'appuie sur un réseau de 28 opérateurs régionaux et de branche répartis sur tout le territoire avec un effectif de 510 collaborateurs.

Annexe : De l'engagement et des missions d'OPCALIA sur le CTP et la CRP (Par Vincent Graulet Directeur Veille et Prospective)